

Distinction

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 20

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En 1742, Genève est en danger et Berne, son alliée, mobilise pour l'aller secourir. On remet en état le poste de garde qui est sur la colline près du temple et prépare le bois pour le feu qu'on allume auprès pour donner le signal de mobilisation, plusieurs chars de guerre et un de fascines.

Le village prend peu à peu son aspect actuel. On vote la démolition du vieux temple ; pour le cas où LL. EE. ne seraient pas d'accord, au lieu de reconstruire un temple au milieu du village on édifiera la tour. Berne refuse pour le temple, mais est d'accord pour la tour.

En 1757, on décide la construction de ce qui est toujours aujourd'hui le Chemin Neuf, à l'unanimité sauf trois propriétaires qui n'y avaient aucun intérêt.

Au reste, en ce XVIIIe siècle où brillent tant de lumières nouvelles, la société s'organise. La propriété devient plus rigoureuse et l'on procède à de nombreux bornages entre communes, à une délimitation plus précise des droits. C'est la source de nombreux procès. Baulmes est aux prises avec Rances, puis avec Champvent. On nomme des arbitres et les choses traînent, et les frais se comptent par milliers de florins. Il y a surtout les procès qui mettent aux prises Baulmes et Ste-Croix pendant douze ans au sujet des droits de la Joux.

Les frères Jaquet, de Vallorbe, ayant reçu l'autorisation d'établir un haut-fourneau à la Jougneuz, pour la fonte du fer qui est abondant en ce lieu à la surface du sol, Baulmes vend à ceux-ci la coupe de sa forêt de la Joux. Le bois sera coupé ras, par parchets qui seront clôturés de murs de pierres sèches aux frais des frères Jaquet pour la protection du reboisement. Mais il y a Ste-Croix qui a un ancien droit de pâturage sur toute la forêt de la Joux et qui n'entend pas que ce droit soit ainsi limité. Malgré la défense des Baulmérens les Ste-Crix des Granges renversent les murs et continuent à envoyer leurs bêtes dans toute la Joux, comme devant. Les choses se gâtent et c'est le procès. On va devant le bailli d'Yverdon et la Cour baillivale tranche le différend en stipulant que Baulmes cédera à Ste-Croix à la limite est de la forêt une bande de cent poses contre la cessation du droit de pâturage contesté. Mais cette sentence qui reçoit son exécution et qui met Ste-Croix en possession de la forêt de la Redonnée, en patois « rebaye » ou « robaye » suivant que l'on est de Baulmes ou de Ste-Croix, ne met pas fin au conflit. Ste-Croix ouvre action de nouveau au sujet d'un droit qu'il prétend posséder sur le haut de la Joux appelé « La Crêta ». On retourne devant la Cour baillivale. Celle-ci donne tort à Ste-Croix puisqu'un ancien acte dit que les droits de la requérante sont limités à la Joux noire, tandis qu'à la Crêta il y a surtout des feuilles et des sapins rabougris. Mais la demanderesse n'est pas satisfaite. Elle recourt à deux reprises et c'est enfin la Cour des appellations romandes qui rend un arrêt souverain confirmant celui de la Cour baillivale, tous frais et dépens étant mis à la charge de Ste-Croix. C'est alors qu'on fond une nouvelle cloche qui aujourd'hui encore s'appelle la Crêta.

(Journal d'Yverdon). C. Cachemaille.

LE « TERRIBLE » MALFAITEUR

UN petit village pas bien loin de Lyon. Le train y passe toutefois et même il y traverse une route en passage à niveau, ce qui fait que Tassin (c'est le nom du village), possède un garde-barrière en la personne de M. Perret.

Or, l'autre jour, Perret devant s'absenter, pria son voisin Pernot de venir le remplacer dans son service entre 8 et 10 heures du soir.

A 8 h. 10, Pernot faisait irruption au bureau de la gendarmerie locale.

— Venez vite ! dit-il aux défenseurs de l'ordre. En entrant dans la maison de Perret, j'ai vu un homme debout au fond de la pièce. Je l'ai en-

fermé dans la pièce. Ce doit être un dangereux malfaiteur.

Les gendarmes arrivent. On ouvre la porte. On visite en un instant toute la maisonnette. Personne à trouver. Le brigadier commençait à regarder Pernot d'un œil torve, le soupçonnant de vouloir jouer une farce. Mais celui-ci jurait ses grands dieux qu'il avait effectivement vu un homme dans le fond de la pièce.

Sur ce, le brigadier, qui connaît son métier, pria l'homme de lui faire une reconstitution de la scène.

Pernot sort, puis rentre et pousse un cri : l'homme, le « terrible » malfaiteur, était toujours au fond de la pièce, mais en y regardant de plus près, les gendarmes constatèrent que ce malfaiteur n'était autre que Pernot lui-même. Il y avait en effet au fond de la pièce, dans un recoin assez sombre, une armoire à glace et le garde-barrière par intérim avait eu peur de sa propre image.

Le brigadier eut le mot de la fin.

— Nous ne pouvons pas intervenir, dit-il, débrouillez-vous tous les deux.

Distinction. — Ce vieux professeur de langues anciennes aime tout particulièrement les lourdes et grasses plaisanteries ; il a de ces « mots » qui, si l'on mettait le pied dessus, vous porteraient bonheur à l'infini des temps.

Plouf le présentait, l'autre jour, à des camarades : — Monsieur X., le latiniste distingué.

OH ! LES HOMMES ! RASSEMBLEMENT !



L'ARTICLE paru dans le *Conteur Vaudois* du 22 avril, sous le titre « Oh ! ces hommes ! » m'a fait l'effet d'un rouleau compresseur passant intentionnellement, sans crier gare, sur d'inoffensifs promeneurs se croyant en parfaite sécurité. Après le passage de l'engin meurtrier, conduit par la farouche machiniste qui a signé : *Mme R. Volt*, le spectacle de tous ces hommes aplatis comme des punaises par le poids du rouleau et par les arguments soi-disant irréfutables de cette correspondante impitoyable, était affreux. On peut se demander si celle-ci a bien réellement été mariée ou si ce n'est pas une vieille fille désabusée qui ne connaît les hommes que par des racontars de concubine.

Au nom des familles de ces pauvres écrabouillés, au nom de tous les hommes souffrant, sans oser se plaindre, sous le joug conjugal, il est de mon devoir de protester contre le sombre tableau par lequel les maris sont dépeints en bloc par le terrible juge en jupon.

Et ce qu'il y a d'affligeant pour nous autres, c'est d'être obligés d'avouer que nous sommes exécutés avec beaucoup d'esprit, sinon avec indulgence et miséricorde. Comment nous relever de ce coup d'assommoir, avant-coureur du jugement dernier ?

Le seul moyen est d'essayer de retourner les pointes dont nous sommes transpercés, contre le sexe si faussement réputé faible. La dite correspondante, qui a dû mettre du vinaigre dans son encier, nous accuse, avec un cynisme révoltant, d'une telle quantité de défauts que, si son tableau était ressemblant, on serait en droit de se demander comment une seule femme, une seule, ait eu le courage d'unir sa vie à l'un de ces monstres.

Reprenons quelques-uns de ces défauts dont nous sommes accusés avec une désinvolture qui frise l'insolence. Selon son réquisitoire, notre accusatrice a la prétention d'être juste, alors que ce n'est qu'un irrésistible besoin d'avoir raison, d'avoir, une fois de plus, le dernier mot.

Orgueilleux ? Il n'y a pas de quoi l'être, puisque nous sommes le sexe laid. Donc, ça tombe à faux. Si nous avions réellement ce défaut, nous sachant laids, nous imiterions les femmes en nous saupoudrant la figure, vingt fois par jour, avec de la farine à 30 fr. la livre et en essayant de donner le change sur notre âge avec de la pommade rouge en bâtons.

Entiers ? Encore moins, puisque, pour avoir la paix, nous cédon quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, dans les discussions avec nos femmes, alors que nous avons raison.

Vaniteux ? Nous ne mériterions ce qualificatif peu aimable que si chacun de nous voulait prétendre avoir la plus jolie et la plus gentille femme, alors que nous avons, le plus souvent, de sérieuses raisons pour savoir qu'il y a mieux, mais que c'est plus cher.

Tyrans ? Encore une injure gratuite, puisque seule la volonté de la femme compte dans un ménage moderne qui se respecte. « Mais oui, chérie, fais comme tu l'entends ! »

Egoïstes ? Méchante calomnie, puisque nous vous abandonnons la moitié de nous-même, en vous présentant à nos amis, avec le sourire, comme étant notre plus belle autre moitié.

Ingrats ? Quel toupet ! Si nous devions paraître devant un tribunal d'arbitrage pour nous laver de cette accusation, issue de votre propre ingratitude, nous n'aurions qu'à produire les factures, acquittées par nous, de vos fournisseurs de nippes, fanfreluches, dentelles, fourrures, chapeaux de saisons, chaussures en peau de serpent, honoraires de l'institut de beauté, etc., etc., pour que le jury nous acquitte à l'unanimité, avec ses condoléances.

Inconscients ? Nous sommes tellement conscients de tout ce que nous vous devons que cela nous empêche d'être heureux. Tout au plus admettons-nous d'avoir été inconscients le jour où nous avons passé ensemble à l'état-civil, subjugués que nous étions, ce jour-là, par le mirage trompeur du mariage.

Hargneux ? Citez-nous, madame, un seul exemple où les hommes se seraient crêpi la tignasse pour une femme !

Girouettes ? Le seul grief à peu près justifié, puisque les hommes sont obligés de se diriger selon le vent qui souffle sur le domaine conjugal, afin de ne pas être démontés par la bourrasque dont ils sont assaillis, lorsqu'ils rentrent avec un léger « grain » dans les voiles, une fois tous les trois mois.

Hypocrites ? C'est précisément parce que les hommes ne le sont pas qu'ils finissent par dire ce qu'ils ont sur le cœur, à condition, bien entendu, que la femme leur laisse placer un mot.

Et voilà réfutés, tant bien que mal, les multiples défauts dont nous avons été gratifiés dans le premier alinéa de l'article en question.

Si une autre correspondante, par esprit de contradiction ou par compassion pour nous autres pauvres martyrs, voulait bien nous consacrer quelques lignes sur nos qualités, les colonnes du *Conteur* lui sont ouvertes.

Les hommes, voyez-vous, mesdames, c'est comme pour les chats. En les caressant, il ne faut jamais aller à rebrousse-poil. Tout est là.

Maintenant, rien n'empêche de conclure un armistice en vue d'une paix durable, parce que, tout de même, il y a, sur le tas, des épouses qui savent être rudement gentilles et raisonnables, quand elles ont... un bon mari.

Au nom de la Ligue pour la défense masculine :
Le secrétaire : F. Wœlfl.

A quand le suffrage féminin en Suisse ? — Sous le titre engageant de « Mesdames, voulez-vous voter ? » *L'Illustré* du 18 mai présente les traits et les réponses d'une quinzaine de dames de diverses catégories sociales interrogées sur cette question toujours si actuelle. On trouvera dans le même numéro des vues du procès de Genève, un reportage sur notre onze national de football dans la vie privée, un article illustré sur la cire agricole en Suisse, un nouveau roman inédit, de jolies photos du cortège des chanteurs fribourgeois, à Bulle, trois pages sur le Quartier latin de Paris, etc.

ET VOS JUPONS ?

ELA ne va plus durer longtemps, mesdames ! Le règne de la robe touche à sa fin. Tour à tour longue, courte, large, étroite, la robe ne sait plus où donner de la tête et ces fantaisies contradictoires ne sont plus que les derniers spasmes d'une mode qui agonise.

Mesdames, vous porterez des pantalons tout comme les hommes. Marlène Dietrich s'habille ainsi. Par pose ? Non pas ? mais parce que c'est plus propre, plus hygiène, plus facile et même plus moral, plus pudique. Pour ma part, je ne